



## CHAUMONT-SUR-THARONNE

# Un nouveau bâtiment pour l'accueil périscolaire et extrascolaire

Le 29 juin a eu l'inauguration du bâtiment d'accueil périscolaire et extrascolaire.



Ce bâtiment qui a été construit par l'entreprise alsacienne Mathis en collaboration avec des entreprises locales se situe dans le prolongement du bâtiment de la cantine. Il permet d'accueillir une quarantaine d'enfants de maternelle et de primaire sur cent soixante dix mètres carrés avec une salle d'activité avec une kitchenette intégrée, un coin sieste pour les plus petits, une salle pour les activités « salissantes » comme la peinture et un bureau. Répondant aux normes de la réglementation thermique 2012, il intègre une ventilation à double flux pour avoir une température constante été comme hiver et une isolation performante.

Le coût des travaux s'élève à 380 000 euros hors taxe dont 156 844 euros de subvention : 66 844 euros de la part de l'Etat, 50 000 euros par le Conseil départemental au titre de la dotation de solidarité rurale et 40 000 euros par la Caisse d'allocations familiales du Loir-et-Cher.

« Cet outil était plus qu'indispensable pour notre commune car le centre de loisirs était situé dans l'école et nous souhaitons séparer les deux, reconnaît Pascal Goubert de Cauville, maire de Chaumont-

sur-Tharonne. Maintenant, nous disposons d'un très bel outil qui nous appartient tous. »

« J'ai simplement voulu être exigeant pour que ce soit une bonne réalisation et je remercie l'équipe de la mairie qui s'est investie ainsi que les entreprises qui ont été disponibles et à l'écoute, poursuit Jean-Pierre Rochereuil, adjoint au maire, qui a suivi les travaux. Le chantier s'est très bien passé sans que l'on relève des imperfections. Que cet équipement serve aux enfants et qu'ils y passent de bons moments. »

Pascal Bioulac, conseiller départemental, présent à l'inauguration revient sur la dotation de solidarité rurale qui accompagne les investissements pour les communes de moins de deux milles habitants : « C'est un réel effort de la part du Conseil départemental qui rejaillit sur les communes et les entreprises locales », précise-il. Le nouveau bâtiment accueille les enfants du centre de loisirs tout le mois de juillet avant d'abriter les activités périscolaires en septembre prochain, la commune de Chaumont-sur-Tharonne ayant fait le choix de rester à la semaine de quatre jours et demi.

F. M.